

# SPANC

[Service Public d'Assainissement Non Collectif]

## Fiche déclarative préalable au contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées



Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

► **Contrôles de conception et d'implantation du projet sur la base du présent dossier renseigné**

Cette prestation est soumise à une redevance de 150 € TTC.

► **Contrôle de bonne exécution des travaux sur site, effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour vérifier la conformité et si le projet a été respecté.**

Cette prestation est soumise à une redevance de 150 € TTC.

*Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et/ou consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers appelé «Guide pratique du SPANC» sur notre site [www.bugeysud.com](http://www.bugeysud.com) (Environnement / Assainissement non collectif).*

# VOLET 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- D'une demande de permis de construire pour **une construction neuve**
- D'une demande de permis de construire d'**une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- D'une déclaration préalable dans le cadre de la **création d'une extension habitable ou d'un changement de destination d'une partie du bâtiment** (ex : transformation d'un garage en chambre)
- De la **réhabilitation ou de la création d'une installation** ne nécessitant pas de permis de construire ni de déclaration préalable

## 2. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

NOM Prénom			
Date et lieu de naissance			
Adresse principale			
Code postal		Commune	
Téléphone		Portable	
Courriel			

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire)

Adresse du projet			
Code Postal		Commune	

### INFORMATION DE LA PARCELLE

Référence cadastrale		Section		Numéro	
----------------------	--	---------	--	--------	--

Etes-vous propriétaire de la parcelle concernée par le projet ?  Oui  Non

Si vous n'êtes pas propriétaire précisez (usufruitier, achat conditionné par l'obtention du permis...) : .....

**Coordonnées de l'architecte / constructeur dans le cadre d'une construction neuve :**

NOM prénom ou Dénomination : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

# VOLET 2 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

## 1. CARATÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?  Oui  Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?  Oui  Non

Détail des éléments qui seront conservés : .....

### ► MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE

#### Type de Résidence

Principale  Secondaire  Location  Autre / préciser : .....

Combien de **pièces principales\* (PP)** la construction compte-t-elle ? .....

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

*\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

**Cas particulier** : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base il devra obligatoirement être justifié dans l'étude de sol et faisabilité de l'assainissement non collectif.

### ► AUTRES TYPES DE LOCAUX

(Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?

..... personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu ? ..... EH

## 2. MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) : .....

.....

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité  Oui  Non

Si oui : L'ouvrage est-il déclaré ?  Oui  Non  Je ne sais pas

L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?  Oui  Non

La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?

Oui  Non

*N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.*

*N.B 2. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.*

### 3. COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

Oui  Non

Des regards de collecte des eaux pluviales sont-ils existants ?  Oui  Non

Nombre de regards : .....

Destination des eaux pluviales : .....

*En aucun cas, les eaux pluviales doivent être mélangées aux eaux usées et rejetées dans le dispositif d'ANC.*

### 4. COLLECTE DES EAUX USÉES

L'ensemble des eaux usées sont-elles déjà collectées ?  Oui  Non

Si non, lesquels : .....

Des regards de collecte des eaux usées sont-ils existants ?  Oui  Non

Nombre de regards : .....

### 5. CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Surface totale : ..... m<sup>2</sup>

Surface disponible pour l'installation : ..... m<sup>2</sup>

Pente existante :  < 5 %  de 5 à 10 %  > 10 %

Terrain inondable :  Oui  Non  Ne sais pas

Présence d'une nappe d'eau souterraine à moins d'un mètre du fond d'ouvrage :

Oui  Non *N.B. : si oui, une dalle d'amarrage est nécessaire.*

Avez vous connaissance de l'existence d'un périmètre de protection de captage d'eau potable ?

Oui  Non  Ne sais pas

### 6. ÉTUDE DE SOL ET DÉFINITION DE LA FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PROJETÉE

*N.B. : il a été décidé par délibération du 18 octobre 2011, de rendre obligatoire l'étude de sol et définition de filière à la parcelle. Elle devra donc être jointe au présent dossier.*

**Etudes de sol et de faisabilité de l'assainissement non collectif réalisé par :**

Nom, Prénom ou Dénomination : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Installateur (si déjà connu) :**

NOM prénom ou Dénomination : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Auto-construction**

## 7. CARACTÉRISTIQUES DE LA FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PROJÉTÉE

Le SPANC n'est pas responsable du choix de la filière / du type d'installation.

La responsabilité du choix de celle-ci incombe au propriétaire, sur appui des conclusions et des solutions possibles proposées par l'étude de sol et de faisabilité de l'assainissement non collectif réalisée sur la parcelle. Le propriétaire demeure le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage de l'opération. Le bureau d'étude ayant réalisé le projet ou le SPANC peuvent vous apporter des conseils sur les différentes solutions proposées.

### ► COLLECTE DES EAUX USÉES

L'ensemble des eaux usées vont être raccordées au projet ?  Oui  Non

Si non, lesquels : .....

Création de regards de collecte ?  Oui  Non

Nombre de regards : .....

### ► CHOIX DU TYPE DE FILIÈRE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- a) Filière traditionnelle** (Fosse toutes eaux et tranchées ou lit d'épandage, filtres à sable, terre)
- b) Filière agréée** (Filtre compact, Microstation, Filtre planté)
- c) Toilette sèche**
- d) Cuve de rétention étanche**

**Veillez renseigner ci-dessous uniquement la section correspondant au choix de filière : a), b), c) ou d)**

#### a) Filière traditionnelle

##### PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

Cochez et renseignez uniquement les éléments faisant partie de votre projet.

- Bac à graisses**
- 200 litres (eaux de cuisine)  500 litres (toutes eaux ménagères)
- Autre volume : ..... litres

*N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*

- Fosse toutes eaux** Volume : ..... m<sup>3</sup>

*N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.*

**Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?**

Oui  Non

**Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?**

Oui  Non

- Pré filtre (décolloïdeur)** Volume : ..... m<sup>3</sup>

**Est-il intégré à la fosse ?**  Oui  Non  Ne sais pas


 **Ventilations de la fosse toutes eaux**

**Une ventilation primaire (avant la fosse)** en prolongation de la colonne de chute des eaux usées vers le toit.

- Existante                       A réaliser

**Une ventilation secondaire (après la fosse)**, les gaz de fermentation doivent être évacués en hauteur par un système de ventilation d'un diamètre d'au moins 100 mm avec extracteur statique ou éolien.

- Existante                       A réaliser

### TRAITEMENT

Cochez et renseignez uniquement les éléments faisant partie de votre projet.

 **Tranchées d'épandage**

Nombre de tranchée(s) ..... x Longueur d'une tranchée ..... m

= **Longueur totale** ..... m

Largeur d'une tranchée = ..... m

 **Lit d'épandage**

Longueur = ..... m

Largeur = ..... m

Nombre de tuyaux d'épandage(s) .....

 **Filtre à sable vertical non drainé**
 **Filtre à sable vertical drainé**

Étanche     Non étanche

 **Filtre à sable drainé à flux horizontal**
 **Terre d'infiltration**

Hauteur = ..... m

Longueur à la base = ..... m

Largeur à la base = ..... m

Longueur = ..... m

Largeur = ..... m

**Surface** = ..... m<sup>2</sup>

Profondeur = ..... m

Longueur au sommet = ..... m

Largeur au sommet = ..... m

### b) Filière agréée

Cochez le type de système projeté et dans tous les cas renseignez les données fabricant.

- Filtre compact**                       **Micro station**                       **Filtre planté (phyto épuration)**

Dans le cas d'une réhabilitation, si une partie de l'installation est conservées laquelle ?

.....

#### DONNÉES FABRICANT (renseignement obligatoire)

Dénomination commerciale : .....

Titulaire de l'agrément / Fabricant : .....

Modèle : .....

Numéro d'agrément : .....

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : ..... EH

Le système choisi doit tenir compte de contraintes identifiées par l'étude (par exemple : présence d'une nappe d'eau, hauteur de remblais maximum sur ouvrage, intermittence d'occupation des locaux, etc).

Les systèmes agréés sont soumis à des conditions de mise en œuvre spécifiques (pose, ventilations, etc.), référez-vous au guide de pose du fabricant et à l'agrément.

Ils sont tous disponibles sur [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) rubrique Entreprises > Agrément des dispositifs de traitement.

**c) Toilette sèche** **Fèces seul** **Fèces + urine**

Volume prévu : ..... litres

Le cas des fèces seul, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour composter et épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**d) Fosse de rétention étanche**Volume : ..... m<sup>3</sup>

Fréquence des vidanges prévues : .....

Un contrat avec un entreprise de vidange agréée est-il prévu ?  Oui  Non

Si oui, nom de l'entreprise (copie du contrat à fournir) : .....

.....

**► DISPOSITIF ANNEXE ÉVENTUEL AU TRAITEMENT** **Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant) Volume de la bâchée : ..... L **Pompe ou système de relevage** Volume du poste : ..... LUsage  Eaux brutes  Eaux prétraitées  Eaux traitéesPrésence d'une ventilation  Oui  NonPrésence d'une alarme  Oui  Non**► DISTANCES RÉGLEMENTAIRES** **Distance entre la filière et l'habitation** : ..... m

les limites de parcelle ..... m

les arbres : ..... m

*N.B. : la filière d'assainissement doit se trouver à 5 mètres de l'habitation, 3 mètres des limites de propriété et 3 mètres de tous arbres.*

## ► INFILTRATION OU ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES

- Par infiltration via le système de traitement non drainé** (tranchées et lits d'épandage, filtre à sable non drainé)
- Par tranchées d'infiltration**  
 Nombre de tranchée(s) ..... x Longueur d'une tranchée ..... m  
 = **Longueur totale** ..... m
- Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel** (joindre obligatoirement une autorisation de rejet)  
*N.B. : L'autorisation de rejet des eaux traitées est à solliciter auprès du gestionnaire ou propriétaire du milieu récepteur. Le rejet est dérogatoire, les eaux traitées doivent prioritairement être infiltrées sur la parcelle.*
- Fossé existant** préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) : .....  
 Propriétaire/gestionnaire : .....
- Cours d'eau, mare, étang, etc.** nom (si connu) : .....  
 Propriétaire/gestionnaire : .....
- Réseau d'eaux pluviales** préciser le type d'exutoire du réseau (si connu) : .....  
 Propriétaire : .....
- Par rejet dans un puits d'infiltration** (justifié par l'étude et obtention d'une dérogation)

### PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- ▶ Copie de l'**Étude de sol et de faisabilité de l'assainissement non collectif** ;
- ▶ **Plan de situation au 1/25 000** (si absent de l'étude) ;
- ▶ **Plan d'implantation coté des ouvrages pour les réhabilitations** (si absent de l'étude). Il doit permettre de localiser l'implantation des ouvrages par rapport à des points fixes sur la parcelle ;
- ▶ **Plan de masse à l'échelle 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC** projetée à l'échelle. (plan de masse du projet pour les permis de construire, plan de l'étude pour les réhabilitations) ;
- ▶ **Le cas échéant, une autorisation de rejet des eaux traitées** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

### ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- ▶ Attester de l'exactitude des informations fournies dans le présent document ;
- ▶ À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- ▶ À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- ▶ À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- ▶ À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- ▶ À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- ▶ À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- ▶ À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : ..... , le ..... Signature :